

Décision

Générale

colonial

Décision n° 544 26/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis, pour compter du 21 mai 1952 : Mohamed Mayoub (Mle 1570), caporal, 1re Compagnie. Ce caporal prendra droit à l'indemnité de charge de famille et à la prime de spécialiste « chauffeur » pour compter du 21 mai 1952.